

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

Séance du 3 décembre 2020

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	27 novembre 2020
Nombre de membres présents :	11	Date de l'affichage :	27 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le trois décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel et M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoint, Mme RAUX Bernadette, M. HERIVEAU Ludovic, M. LEMERCIER Jérôme, M. CHALUMEAU Miguel, M. BATARD Franck, Mme BASTARD Virginie, M. LOINSARD Loïc et M. GARNIER Jérôme

Secrétaire de séance : M. GARNIER Jérôme

FINANCES

❖ **Tarifs 2021** :

✓ **Location de la salle des fêtes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Sur proposition de M. le Maire, au vu de la situation sanitaire actuelle,
DÉCIDE de maintenir les tarifs de location de la salle pour 2021 comme énoncés ci-après, étant précisé que les prix s'entendent « forfait électricité et chauffage compris ».

DIT :

- 1/ qu'un supplément de 25% est appliqué aux locataires ne résidant pas sur la commune
- 2/ que les associations de St-Poix bénéficient d'une location ou d'une date de réservation (repas/fête) gratuite par an
- 3/ qu'en cas de location de la salle par une association sur plusieurs dates rapprochées (théâtre, concours de belote...) le tarif appliqué sera dégressif de 20 € par date
- 4/ que la partie haute de la salle (salle de réunions, salle de l'ancien bar et cuisine) pourra être mise à la disposition du loueur de la grande salle moyennant le versement d'un supplément de 30€
- 5/ que si la salle n'est pas rendue propre, un supplément nettoyage de 25 € de l'heure sera demandé pour l'intervention de l'agent d'entretien
- 6/ qu'un chèque de caution de 500 € sera déposé par le locataire à la signature de l'état des lieux d'entrée et qu'il ne sera rendu qu'après paiement intégral de la location.

PRÉCISE que les états des lieux d'entrée et de sortie seront établis entre la responsable de l'entretien de la salle et le locataire lors d'un rendez-vous fixé ensemble au cours duquel les clés de la salle seront remises ou restituées. Les consignes de sécurité et d'entretien de la salle seront expliquées au locataire et le guide d'utilisation lui sera remis.

SALLE DES FETES Cuisine - bar	SAINT-POIX	HORS COMMUNE
Vin d'honneur, verre de l'amitié	120.00 €	150.00 €
Soirée ou Journée (1 repas)	240.00 €	300.00 €
Journée + soirée (2 repas)	280.00 €	350.00 €
Soirée + lendemain (3 repas)	320.00 €	400.00 €
Journée + lendemain (4 repas)	360.00 €	450.00 €

Saint Sylvestre (particulier ou association)	440.00 €	550.00 €
Associations (repas, fête : 1 journée)	80.00 €	100.00 €
Associations (réunions, A.G.)	Gratuit	50.00 €
<i>Supplément partie haute de la salle</i>	30 €	
<i>Arrhes à la réservation</i>	25% (valeur arrondie)	
<i>Caution à la remise des clés</i>	500.00 €	
<i>Caution pour la sono</i>	800.00 €	
<i>Supplément nettoyage</i>	25 € de l'heure	

LOCATIONS DIVERSES	
Pack multimédia (sono, 2 micros, rétroprojecteur)	50.00 €
Location couverts complets	0.40 € par personne
Location de couverts à l'unité	0.05 € par couvert
Location de verres	0.15 € par verre

✓ **Location de la partie haute de la salle des fêtes (salle de réunions, salle de l'ancien bar et cuisine)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant les travaux de rénovation à intervenir au cours du 1^{er} semestre 2021,
DÉCIDE de maintenir les tarifs de location de la salle comme énoncés ci-après.

DIT qu'un chèque de caution de 150 € sera déposé par le locataire à la signature de l'état des lieux d'entrée et qu'il ne sera rendu qu'après paiement intégral de la location

PRÉCISE que l'état des lieux d'entrée et/ou de sortie sera établi entre la responsable de l'entretien de la salle et le locataire lors d'un rendez-vous fixé ensemble au cours duquel les clés de la salle seront remises ou restituées. DIT qu'un supplément de 25% est appliqué aux locataires ne résidant pas sur la commune.

DIT que si la salle n'est pas rendue propre, un supplément nettoyage de 25 € de l'heure sera demandé pour l'intervention de l'agent d'entretien

PARTIE HAUTE de la salle des fêtes 2 Salles - Cuisine	SAINT-POIX	HORS COMMUNE
Vin d'honneur ou verre de l'amitié	60.00 €	75.00 €
Soirée ou Journée	130.00 €	160.00 €
Saint-Sylvestre	160.00 €	200.00 €
Associations (réunions, AG)	Gratuit	30.00 €
Associations (repas, fête)	40.00 €	50.00 €
<i>Arrhes à la réservation</i>	25% (valeur arrondie)	
<i>Caution à la remise des clés</i>	150.00 €	
<i>Supplément nettoyage</i>	25 € de l'heure	

LOCATIONS DIVERSES	
Location couverts complets	0.40 € par personne
Location de couverts à l'unité	0.05 € par couvert
Location de verres	0.15 € par verre

✓ Location de petits mobiliers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de maintenir les tarifs de location pour 2021 comme suit :

- Ancienne table de la salle (4 pers.) : 2.00 €
- Table « neuve » (6/8 pers.) - (10) : 3.00 €
- Bancs « neufs » - (20) : 1.00 €
- Ancienne chaise de la salle (coque) – (50) : 0.25 €

✓ Photocopies et communications téléphoniques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de maintenir les tarifs de location pour 2021 comme suit :

- Photocopies noir et blanc :
 - A4 recto : 0.20 €, recto-verso : 0.40 €
 - A3 recto : 0.40 €, recto-verso : 0.80 €
- Photocopies couleur :
 - A4 recto : 0.50 €
 - A3 recto : 1.00 €
- Téléphone : 0.15 € la communication locale

✓ Droit de stationnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de maintenir le tarif du droit de stationnement pour 2021 à 30 €.

✓ Concessions cimetièrè

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de maintenir les tarifs des concessions cimetièrè temporaires pour 2021 comme suit :

- 15 ans : 70 €
- 30 ans : 90 €

✓ Concessions de l'espace cinéraire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de maintenir les tarifs des concessions cavurnes et de la dispersion des cendres pour 2021 comme suit :

Espace cinéraire	15 ans	30 ans
Cavurne	200 €	300 €
Dispersion des cendres	---	70 €

DIT que les plaques d'habillage des cavurnes et les plaques d'identification de la colonne de dispersion sont mises « gratuitement » à la disposition des familles.

PRÉCISE que les frais de gravure restent à la charge des familles.

✓ Location des jardins familiaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de maintenir pour 2021 le prix de la location annuelle des jardins à 0.05 € par m².

DIT que la location court à l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre.

PRÉCISE que le montant de la location est payable en un seul terme le 1^{er} mai de chaque année.

DIT qu'en cas de départ avant le terme aucune indemnité ne sera versée.

❖ Compte rendu de la Commission Finances du 27 novembre 2021

M. Christel GÉGU, Adjoint, présente de façon succincte, les propositions émises par la commission lors de la préparation du budget principal et les projets 2021 :

* Section de fonctionnement

- inscription en dépenses des travaux sur le pignon de la mairie (1 700 €), les travaux de la salle d'eau du logement situé 13, rue du Cormier, du démoussage des 4 maisons locatives rue du Cormier et de la réalisation du diagnostic de performance énergétique des logements communaux
- interrogation sur le coût annuel du transport du midi en car des élèves allant déjeuner à la cantine ou rentrant chez eux pour déjeuner (prévision de 14000 €). M. Christel GÉGU souhaiterait que la Commission sollicite une autre entreprise de transport scolaire

* Section d'investissement

- prévision d'achat de matériel divers et notamment un réfrigérateur (1 porte) pour la salle des fêtes
- prévision d'achat d'un nouveau tracteur d'occasion si réparation impossible
- prévision d'achat de cavurnes ou colombarium
- maintien des opérations engagées cette année : rénovation de la partie haute de la salle des fêtes, le choix de la couleur des dalles de revêtement de sol est validé

COMMUNICATION

❖ Bulletin municipal 2020-2021

M. Jérôme GARNIER, vice-président de la commission Communication, explique que les travaux de conception graphique, de mise en page et d'impression seront confiés à l'imprimerie MADIOT (St-Berthevin). La Commission se réunit prochainement pour valider le contenu du bulletin au plus tard le 15 décembre 2020. La sortie est prévue le 15 janvier 2021.

ILLUMINATIONS

M. Jérôme GARNIER, vice-président de la commission Illuminations précise que la mise en place des sapins a été retardée par la situation sanitaire. Une douzaine de personnes a participé à l'installation des guirlandes samedi dernier, qu'elles en soient remerciées. Pour des raisons de sécurité la Commission a fait le choix de ne pas réinstaller le rideau de lumières au parvis de l'Eglise, ce qui paraît un peu « vide ». Les membres du comité des fêtes ont installé la crèche dans la loge et ont décoré le bâtiment.

VOIRIE

❖ Travaux d'aménagement de la voirie en agglomération et aire de covoiturage

⇒ Récapitulatif des travaux

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, vice-président de la Commission, présente les travaux :

- Réfection en enrobé noir de la partie roulante de la place de l'église (voie de circulation, aire de covoiturage) à l'exception des emplacements de stationnement et des pavés du parvis
- Réfection des trottoirs de la place (à l'exception de l'arrière de l'église) en bicouche ocre
- Réfection en enrobé ocre (résine) de « l'entrée de la place »
- Réfection des trottoirs bordant l'accès à la place de l'Eglise (rue de Normandie), des trottoirs rue de l'Atlantique côté impair, jusqu'au passage d'accès à la place de l'église et côté pair du n° 2 au n°14, en bicouche ocre
- Réfection en enrobé rouge (brun) des trottoirs rue de Bretagne des numéros 1 au 7 et du 2 au 6 (chemin du corps de Garde)
- Intégration de 3 passages pour piétons en résine de couleur ocre (bandes larges) : rue de Normandie (au niveau de la place Flandres Dunkerque), rue de l'Atlantique et rue de Bretagne
- Reprise de résine rue de Normandie

Les travaux sont confiés à la société PIGEON TP Loire Anjou de Renazé pour un montant de 21 805.40 € HT soit 26 166.48 € TTC. Une partie des travaux est éligible à la subvention DETR 2021.

Remarque :

Il faudra profiter des travaux sur les trottoirs pour passer les fourreaux pour les illuminations de Noël

⇒ **Demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour 2021 dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et de la mobilité de l'ensemble des usagers de la voirie**

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, Adjoint, détaille les travaux d'aménagement à réaliser tels que présentés dans la proposition commerciale n°182982.1 de la société PIGEON TP Loire Anjou de Renazé en date du 1^{er} décembre 2020 qui s'élève à 21 805.40 € HT soit 26 166.48 € TTC :

Désignation	Quantité	Montant HT
Travaux préparatoires : amené, DICT, signalisation, piquetage réseaux	1	2 000.00 €
Place de l'église (aire de covoiturage) - Réfection en enrobé noir de la partie roulante de la place de l'église (voie de circulation) à l'exception des emplacements de stationnement et des pavés du parvis - Réfection des trottoirs de la place (à l'exception de l'arrière de l'église) en bi-couche ocre - Réfection en enrobé ocre (résine) de « l'entrée de la place » - Réfection des trottoirs bordant l'accès à la place de l'Eglise (rue de Normandie) en bicouche,	443 m ² 90 m ² 38 m ² 142 m ²	10 047.56 €
Rue de Bretagne Réfection des trottoirs en enrobé rouge (brun) des numéros 1 au 7 et du 2 au 6 (chemin du corps de Garde) : préparation des supports, fourniture et mise en œuvre	204 m ²	4 763.40 €
Rue de l'Atlantique Réfection des trottoirs côté impair, jusqu'au passage d'accès à la place de l'église et côté pair du n° 2 au n°14, en bi-couche ocre : préparation des supports, fourniture et mise en œuvre	243 m ²	2 774.44 €
Passages pour piétons - Intégration de 3 passages pour piétons en résine pépite de couleur ocre (bandes larges) : rue de Normandie, rue de l'Atlantique et rue de Bretagne - Reprise de résine rue de Normandie	30 ml	2 220.00 €
TOTAL HT		21 805.40 €
TVA		4 361.08 €
TOTAL TTC		26 166.48 €

Ces travaux d'aménagement de la voirie et de l'aire de covoiturage sont éligibles à la DETR 2021 au titre des opérations de catégorie 4a visant l'amélioration de la sécurité et de la mobilité de l'ensemble des usagers de la voirie et sont subventionnables au taux de 30%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de réaliser les travaux d'aménagement de la voirie en agglomération et l'aire de covoiturage (place de l'Eglise),

DÉCIDE d'inscrire ce projet au budget primitif 2021,

SOLLICITE de l'Etat, près de la Préfecture de la Mayenne, l'octroi d'une subvention de 30% au titre de la D.E.T.R. 2021 pour financer ce projet.

ARRÊTE le plan de financement prévisionnel comme suit :

- Préfecture - DETR :	6 541.62 €
- Fonds propres :	19 624.86 €
TOTAL :	26 166.48 €

AUTORISE M. le Maire ou Mrs les Adjointes à signer tous les documents à intervenir se référant à ce projet.

LOGEMENTS

❖ Résiliation du bail du logement situé 8 A rue de l'Atlantique

M. le Maire donne lecture du courrier du locataire reçu le 23 novembre 2020 informant les élus de son départ du logement au 23 décembre 2020 suite à sa mutation professionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND NOTE de la résiliation du contrat de location au 23 décembre 2020.

PRÉCISE qu'un état des lieux de sortie sera établi avec le locataire et qu'au vu de l'état du logement, le dépôt de garantie sera restitué.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire ou Mrs les Adjointes pour choisir un nouveau locataire, établir le bail et l'état des lieux d'entrée.

ACTION SCOLAIRE

❖ Garderie périscolaire et Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

M. Christel GÉGU, Adjoint, signale que les financements de la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne ont pris fin au 31/12/2019. Pour être financée par la CAF la garderie périscolaire doit être agréée par la DDCSPP (direction Départementale de la cohésion sociale et protection des populations) dans le cadre du nouveau dispositif, la Convention Territoriale Globale (bonus territoire).

Les critères de l'agrément sont les suivants :

- un personnel d'encadrement compétent (BAFA)
- un personnel d'encadrement suffisant au regard du nombre d'enfant et de la tranche d'âge (un animateur pour 14 pour les enfants de plus de 6 ans et un animateur pour 10 pour les moins de 6 ans),
- des locaux permettant un espace de 4m² par enfant

ENVIRONNEMENT

❖ SAS OUDON BIOGAZ : demande d'autorisation environnementale

M. le Maire rappelle succinctement le projet de la SAS OUDON BIOGAZ de création et d'exploitation d'une unité de méthanisation de matières organiques d'une capacité de traitement de 385 tonnes / jour au lieu-dit La Garenne à Livré-la-Touche. Il précise qu'une enquête publique est ouverte du 5 novembre au 4 décembre 2020 et que l'avis du Conseil municipal est sollicité au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ÉMET un avis défavorable au projet de la SAS OUDON BIOGAZ de créer et d'exploiter une unité de méthanisation de matières organiques à Livré-la-Touche.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (CCPC)

⇒ Transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

M. le Maire explique que suite à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 inclus, le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité est reporté au 1^{er} juillet 2021. Les communes auront à délibérer entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

⇒ Pouvoir de Police spéciale - opposition au transfert automatique

M. le Maire donne lecture du courrier du Président de la CCPC en date du 18 novembre 2020 rappelant à chaque maire qu'il dispose d'un délai de 6 mois après l'installation du conseil communautaire pour s'opposer par courrier au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale :

- police de la réglementation de l'assainissement
- police de la réglementation de la collecte des déchets ménagers
- police de la réglementation des aires d'accueil des gens du voyage
- police de la circulation et du stationnement...

Comme pour la précédente mandature, il est proposé à chaque commune de continuer à exercer les pouvoirs de police spéciale afin de garantir notamment une meilleure réactivité et proximité.

⇒ **Qualité de l'air intérieur**

La réunion de lancement du programme de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public < 12 ans a eu lieu le 10/11/2020. Une visioconférence était organisée le 26/11/2020. M. Christel GÉGU, référent Santé, explique qu'un point sera fait avec la Commune de Laubrières sur le contrôle des moyens d'aération (ventilation et fenêtres) et l'utilisation des produits d'entretien.

⇒ **Compte rendu de la conférence des Maires du 9 novembre 2020**

M. le Maire rappelle que chaque élu a reçu le compte rendu.

⇒ **Compte rendu du conseil communautaire du 16 novembre 2020**

M. Christel GÉGU rappelle que chaque élu en a été destinataire.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Formation des élus**

- M. le Maire explique que le Droit Individuel à la Formation (DIF) instauré en 2015 est un dispositif alimenté par une cotisation (1%), versée par les élus percevant effectivement une indemnité de fonction et liquidée par la collectivité dont ils dépendent. Ce DIF est ouvert à tous les élus, qu'ils perçoivent ou non une indemnité de fonction : ils accumulent ainsi 20 heures de droit à la formation par année de mandat.

- pour la formation des élus (hors DIF) financée par les collectivités territoriales elles-mêmes, inscription au budget prévisionnel, d'un montant dédié à la formation, au minimum égal à 2 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées au membre du conseil. Les sommes non consommées en fin d'exercice sont reportées sur l'exercice suivant.

➤ **Syndicat mixte du Bassin Versant de la Seiche**

Le syndicat a demandé le recensement sur les parcelles privées des arbres majeurs (embâcles) tombés dans le lit de la Seiche et/ou ses principaux affluents. Après vérification sur site, aucune souche ou tronc d'arbre n'est tombé en travers du lit du cours d'eau.

➤ **Téléthon 2020 : Foulées Laubertines**

M. le Maire explique qu'en raison de la pandémie les foulées Laubertines se dérouleront at home.

➤ **Rencontre Département**

M. le Maire invite les membres du conseil à la réunion organisée le 9 décembre à 14h au cours de laquelle seront évoqués les projets de ralentissement de la circulation en 2022.

➤ **Dates des prochaines réunions du conseil**

Les réunions sont maintenues le jeudi à 20h : 28 janvier, 25 février, 25 mars, 6 mai, 10 juin et 8 juillet 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.